



MANIFESTE POUR LA SANCTUARISATION DES TERRES AGRICOLLES DU LUNELLOIS

Pourquoi ce manifeste ?

Dans le Lunellois, nos terres agricoles disparaissent trop vite sous le béton. Si rien ne change, nous risquons de perdre notre capacité à produire localement notre alimentation, à préserver l'eau, à transmettre nos terres aux générations futures et à protéger nos paysages agricoles, qui font partie de notre patrimoine commun. Ce manifeste propose des solutions concrètes et invite chaque habitant, élu et institution à agir ensemble.

NOS CONSTATS

Nous, signataires de ce manifeste, alertons sur l'urgence :

- 🍅 300 hectares de terres ont été recouvertes de béton en 10 ans sur le bassin lunellois.
- 🍅 120 hectares de terres agricoles sont menacés par des projets de zones d'activités, constructions publiques ou routes.
- 🍅 70 % du territoire est encore agricole, mais il reste très peu de terrains non exploités, rendant actuellement l'accès à la terre très difficile pour les nouveaux agriculteurs.
- 🍅 40 % des agriculteurs partiront à la retraite d'ici 2030, sans repreneur identifié.
- 🍅 Les nappes phréatiques sont 30 % plus basses que la moyenne des dix dernières années.
- 🍅 Les risques d'inondations et d'incendies s'aggravent avec l'artificialisation des sols et le changement climatique.

Face à ces dangers (bétonisation, abandon des terres, manque d'eau), nous appelons à une mobilisation collective pour protéger nos terres nourricières et nos paysages.

NOS 5 OBJECTIFS

1. Zéro Artificialisation Nette dès 2025

- 🌿 Stopper les nouveaux permis de construire sur les terres agricoles, sauf besoins agricoles justifiés.
- 🌿 Modifier rapidement le PLUi pour créer une ceinture maraîchère de 500 hectares autour de Lunel.

2. Fonds de Résilience Agricole

- 🌿 Acheter collectivement 20 hectares par an grâce à un partenariat SAFER, Terre de Liens et Crédit Agricole.
- 🌿 Mettre en place des baux agricoles de longue durée, avec des pratiques respectueuses de l'environnement (70 % de la surface couverte de végétation).

3. Pacte Local pour la Souveraineté Alimentaire

- 🌿 Dépasser 50 % de produits locaux dans les cantines scolaires d'ici 2027 (loi EGalim+).
- 🌿 Créer une coopérative locale et une entreprise d'insertion (« Graines du Lunellois ») pour transformer, valoriser nos productions, garantir des débouchés aux agriculteurs et leur assurer une juste rémunération.

4. Station d'Innovation Hydrique

- 🌿 Réutiliser chaque année 300 000 m³ d'eaux usées traitées par la station d'épuration (STEP) de Lunel-Viel pour irriguer les cultures (notamment vignes et arboriculture).
- 🌿 Expérimenter de nouveaux systèmes d'irrigation et de compostage avec l'aide de structures comme SUDEXPE ou CIVAMBio.

5. Contrats de Transition Écologique

- 🌿 Aider financièrement les agriculteurs qui passent en agriculture biologique : 15 000 € par an pendant 3 ans.
- 🌿 Verser une prime carbone locale aux viticulteurs qui plantent des arbres dans leurs vignes (agroforesterie).
- 🌿 Mettre en place des contrats transmission-installation agro-écologiques pour accompagner les futurs départs à la retraite.

NOS ACTIONS CONCRETES

À la Région Occitanie

- 🌿 Classer le Lunellois comme « Paysage CULTUREL » protégé.
- 🌿 Financer un projet collectif d'innovation agricole (« Vignoble Résilient ») avec l'INRAE.

À l'agglomération du Lunellois

- 🌿 Déplacer les projets de zones d'activités (ZAE Dardaillon, ZAE Mas de Bagai) vers des terrains déjà artificialisés.

À la mairie de Lunel

- 🌿 Geler les permis de construire sur toutes les terres agricoles (ex : le Mas de Fourque).
- 🌿 Soutenir activement l'agriculture locale et les agriculteurs en protégeant leur outil de travail et par des financements, en partenariat avec l'agence de l'eau par exemple.

À chaque citoyen

- 🌿 Parler de ce manifeste autour de soi et interpeller ses élus.
- 🌿 Soutenir les actions du collectif au fil de leur réalisation !

📖 Petit lexique pour mieux comprendre

Terme / Sigle	Définition simple
Artificialisation des sols	Transformation des terres agricoles ou naturelles en zones construites (bâtiments, routes), empêchant leur usage agricole.
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Document qui fixe les règles d'urbanisme pour plusieurs communes, comme où construire ou protéger les terres.
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural - Organisme public qui protège et gère les terres agricoles pour favoriser l'installation d'agriculteurs.
ZAP	Zone Agricole protégée - zone où les terres agricoles sont protégées par la loi contre la construction et le changement d'usage
Loi EGAlim	Loi visant à augmenter la part de produits locaux dans les cantines scolaires et à soutenir l'agriculture durable.
Agroforesterie	Pratique agricole qui associe arbres et cultures pour améliorer la biodiversité et la qualité des sols.

NOS ENGAGEMENTS

-  Organiser des États Généraux Agricoles tous les semestres pour suivre les avancées.
-  Publier un Observatoire de l'Artificialisation des terres en accès libre.
-  Porter une Proposition de Loi Locale devant le CESER Occitanie d'ici juin 2026 (conseil consultatif qui émet des avis sur les politiques régionales, économiques, sociales et environnementales).
-  Organiser une « Coopérative Foncière du Vidourle » (1 € = 1 m² de terre protégée) et des « Chantiers-Vignes » pour recréer du lien avec la terre et les agriculteurs.

Les premiers signataires



Pour signer ou en savoir plus



lunelcollectif@mailo.com Chaque signature compte !

Le Lunellois ne sera pas un désert vert piqué de zones commerciales.

Notre réponse s'appelle Agroécologie, Sobriété, Transmission